



à Madame Lombardi-Pasquier
Inspectrice d'Académie,
Directrice Académique des Services
de l'Education Nationale du Finistère
1, boulevard du Finistère
29558 Quimper cedex 9

A Morlaix,
le 11 mai 2020.

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Votre courrier daté du 20 avril 2020 et adressé aux écoles bénéficiant de l'initiation à la langue bretonne nous inspire de nombreuses interrogations, voire de vives inquiétudes.

Une évolution à l'école élémentaire allant d'une initiation vers un enseignement de la langue bretonne ne peut que recueillir notre approbation.

En revanche les dispositions de la circulaire du 12 avril 2017 entraînent une évolution défavorable du dispositif en vigueur jusqu'à présent. En effet pour les écoles élémentaires le volume horaire imparti au breton serait pris sur le temps d'enseignement des langues étrangères ou régionales et non réparti sur l'ensemble des domaines disciplinaires. Il en résulte une mise en concurrence du breton et des langues étrangères là où il y avait jusqu'à présent une co-existence et il y a fort à parier que cette concurrence se fera au bénéfice des langues étrangères (l'anglais dans l'immense majorité des cas).

Ces dispositions nouvelles risquent de réduire considérablement le nombre d'élèves concernés (2 500 élèves des cycles 2 et 3 ne bénéficieraient plus de l'initiation au breton l'an prochain) et mettent en péril le système actuel. Il est communément admis par l'ensemble des décideurs, depuis les élus locaux jusqu'au Ministère, que la défense et la promotion du breton comporte un volet éducatif en direction de la jeunesse et personne ne manque l'occasion de dire son attachement à la langue bretonne et à la culture qu'elle véhicule. D'ailleurs dans notre département la réflexion porte sur une généralisation du système et non sur sa marginalisation.

Rappelons que le schéma linguistique, voté à l'unanimité par le Conseil départemental du Finistère en octobre 2016, valide le principe d'une généralisation de l'enseignement du breton par la mise en place d'un dispositif similaire à celui développé en Corse depuis le début des années 2000. Aussi, l'ensemble des acteurs, politiques et associatifs, demande que l'Etat mette en œuvre cet enseignement pour tous les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 des écoles publiques et privées.

Pourtant nous regrettons de constater que dispositions après dispositions, circulaires après circulaires, le breton est malmené et son avenir lourdement chargé d'incertitudes.

L'application de la nouvelle circulaire serait en totale opposition avec la volonté de développement du dispositif partagée par tous les acteurs, en particulier au cycle 3. Cette application entraînerait en outre une régression sans précédent de la place du breton à l'école primaire. Le principe de l'instauration d'une concurrence entre le breton et une langue étrangère nous paraît inconcevable.

Nous vous rappelons par ailleurs que de nombreuses voix se sont élevées contre la réforme du lycée et notamment la place faite à la langue bretonne dans les examens.

La situation actuelle liée au Covid-19 rend particulièrement délicat le travail des enseignants essentiellement mobilisés par une forme inédite de télétravail qu'il leur appartient d'inventer avec le souci de ne laisser personne de côté. Les semaines à venir leur rendront la tâche encore plus difficile car une préoccupation sanitaire viendra s'ajouter et l'organisation des écoles suscite encore bien des interrogations. La période nous semble donc peu propice à des modifications majeures du dispositif d'initiation au breton qui nécessite un temps d'échange plus approfondi avec les différents partenaires.

Tout dans la situation actuelle plaide en faveur du maintien d'un statu-quo. Le report d'une année laissera du temps à la réflexion car l'enjeu n'est pas neutre.

Dans ces circonstances exceptionnelles, nous souhaitons que pour l'année scolaire 2020-2021, les classes et les écoles qui bénéficient de l'initiation au breton soient les mêmes que pour l'année 2019-2020, en tenant compte évidemment des ajustements nécessaires. Les heures restant disponibles pouvant être attribuées à de nouvelles classes en appliquant la convention actuellement en vigueur.

Notre attachement à la langue bretonne, bien commun de tous les Bretonnes et Bretons, nous conduit à tirer ce signal d'alarme. Ce n'est pas seulement l'affaire des bretonnants, c'est l'affaire de la collectivité toute entière, une manière de penser notre vie collective autour d'un bilinguisme ordinaire dont personne ne conteste les vertus.

Afin d'échanger avec vous sur cette question qui nous préoccupe au plus haut point, nous vous sollicitons pour un rendez-vous (jour et heure à votre convenance) et nous pensons que vous saurez prendre les initiatives de nature à donner à la langue bretonne un avenir plus clair.

Veuillez agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de notre considération distinguée.

Au nom des quatre associations,

Herve Lautrou,
Coprésident de K.L.T.



Copie à : Conseil régional de Bretagne (M. Loïg Chesnais-Girard, Mme Lena Louarn), Conseil départemental du Finistère (Mme Nathalie Sarabezolles, Mme Solange Creignou), Association des maires du Finistère, Députés et sénateurs du Finistère, M. Paul Molac (député 56), Kevre Breizh, Rouedad ar brezhoneg, Kelennomp !, Div yezh Breizh, Diwan Breizh, médias.